

<http://www.snetap-fsu.fr/Chere-Maman-cher-Papa.html>



Chère Maman, cher Papa

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives - 2006 - Action contre le CPE -

Date de mise en ligne : vendredi 31 mars 2006

Date de parution : 31 mars 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lettre à nos parents

Arras le 29 mars 2006

Chère Maman, cher Papa,

Depuis quelques semaines, avec un grand nombre de mes copains et de mes copines, mais aussi avec d'autres jeunes des autres lycées, je demande le retrait du [CPE](#).

Au début, je ne savais pas très bien ce qu'était le CPE mais maintenant je suis sûr-e que ce contrat première embauche va me nuire pendant des années.

- sur nos pancartes, il est inscrit « JETABLE », savez vous qu'un employeur aura la possibilité de me licencier à n'importe quel moment, par une simple lettre et sans explication à fournir.
- sur nos pancartes, il est inscrit « EXPLOITABLE », comment me sera-t-il possible de refuser, de dire Non, de réclamer ou de simplement parler franchement, puisque la porte sera toujours entrouverte pour me mettre dehors. Il me sera impossible de demander une augmentation de salaire, ou des améliorations de mes conditions de travail. Il me sera impossible de revendiquer ou de signer la moindre pétition, c'est terrible.

Toi Maman et toi Papa, dans ton entreprise, tu es considéré-e. Moi avec un CPE, je serais pendant deux ans voire plus, absent-es des effectifs. Je n'aurai pas le droit de vote pour les élections professionnelles ni pour les Prud'hommes. Pire, si je travaille dans une entreprise avec un comité d'entreprise, mon salaire ne sera pas inclus dans le calcul de la masse salariale. C'est-à-dire que je vais là encore pénaliser les autres salariés.

Avec le CPE, le licenciement ne donne pas droit à une indemnité basée sur un pourcentage du salaire pendant les six premiers mois. Avec le CPE quand on est licencié, on touche d'abord une prime de 8% des salaires perçus ([CDD](#) 10%) et 480 EUR pendant deux mois puis plus rien, et encore, il faut quatre mois de présence. Et entre deux CPE, la période ne peut être inférieure à 2 mois.

Dans ce cas, vous comprendrez que je serais encore à la maison pendant quelques années, et j'espère que vous accepterez de m'accueillir même si cela n'était pas prévu. De même si je veux acheter une voiture, il faudra que vous vous portiez caution et de payer les traites du crédit si je suis licencié-e même si le motif est intolérable et « bidon ».

Pourtant, les fins de mois sont difficiles et les factures de plus en plus lourdes.

Le CPE est un des articles d'une loi, c'est la loi Borloo sur l'égalité des chances. Drôle de nom pour une loi qui divise et qui rend les salarié-e-s jeunes inégaux face aux autres, les plus de 25 ans et 11 mois.

Dans cette loi, d'autres articles ; le contrat emploi senior qui est un CPE mais pour ceux de 56 à 59 ans. Il y a aussi le retour du travail des enfants à 14 ans dans l'apprentissage et pire encore le retour de la possibilité de travailler de nuit à partir de l'âge de 15 ans.

Et plein d'autres mesures menaçantes sont dans cette loi.

Chère Maman, cher Papa

Ma chère maman, mon cher Papa, la situation est grave. Avec la mise en place de cette loi, c'est tout le Droit du et au Travail qui est remis en cause. Ils ont commencé par la jeunesse, mais la suite rapide sera la remise en cause de tout le Code du Travail et des Statuts. C'est la remise en cause de votre [CDI](#).

La lutte que je mène aujourd'hui, c'est pour toi maman et pour toi papa, et peut être que vous ne le saviez pas. La jeunesse a montré l'exemple de son courage et de sa détermination, pourquoi pas vous ?

Mardi 4 avril, les syndicats de salariés, d'étudiants, de lycéens, appellent à la grève partout et à venir manifester. Je souhaite que toi Maman, toi Papa, que Mamie et Papy, vous nous accompagniez pour être encore plus nombreux et montrer des familles unies et solidaires face à l'arbitraire et à la régression sociale.

Alors faites la grève et rendez-vous tous ensemble le mardi 4 avril à 14 h, place de la gare d'Arras.

La jeunesse est face à un danger et elle a réagi, elle n'a pas été écoutée, aux parents de réagir.

Dites-le à vos amis et vos collègues.

Voilà, vous savez tout. Alors, Maman, Papa, je compte sur vous pour m'aider et me sauver des griffes de l'injustice sociale anti-jeune. Et même si sur ordre, les proviseurs envoient des lettres, si les professeurs principaux menacent par téléphone, sachez que nous ne sommes pas paresseux-ses, mais que nous sommes en lutte pour notre avenir, alors que le leur est bien assuré et qu'ils n'ont rien à perdre d'autre que leur dignité.

Votre enfant qui vous embrasse très fort.